

POLITIQUE LINGUISTIQUE DES ÉCOLES DU MONDE DE L'IB CSC MONAVENIR

Mise à jour mars 2024



École élémentaire catholique Jean-Paul II

1001 Hutchison Ave, Whitby, ON L1N 2A1

téléphone : 905 -665-5393

Adresse internet : <https://jpii.cscmonavenir.ca/>



Vision

Conformément à la [Politique d'aménagement linguistique du ministère de l'Éducation](#) et à la directive administrative [ADM 7.2 Langue de communication dans les écoles et les bureaux du Csc MonAvenir](#) qui découlent de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les écoles du conseil scolaire, œuvrant en contexte minoritaire, reconnaissent l'importance d'accroître la capacité de l'élève à acquérir des compétences langagières supérieures en français et en anglais, afin de maximiser son apprentissage et sa construction identitaire.

But

La présente politique linguistique permet d'aligner les pratiques des écoles qui offrent des programmes du Baccalauréat International avec les priorités et initiatives de l'ensemble du système du Csc MonAvenir. Elle est mise à la disposition de la communauté scolaire pour consultation. L'équipe de direction pédagogique utilise cette politique pour la prise de décision et le développement de ses programmes d'études.

Clientèle des écoles du Csc MonAvenir

Les écoles du Csc MonAvenir sont reconnues comme des établissements d'enseignement francophone. Au terme de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la clientèle autorisée à fréquenter l'école est composée d'ayants droits. Les ayants droits sont des élèves dont un parent est citoyen canadien et:

- dont la première langue apprise et encore comprise est le français; ou
- qui a fréquenté une école de langue française au Canada au palier élémentaire; ou
- dont un enfant fréquente déjà une autre école de langue française.

Les écoles du Csc MonAvenir sont des espaces francophones protégés. (*Ici, on parle français*)

- Le français est la langue d'instruction pour toutes les matières à l'exception des cours d'anglais enseignés comme langue première; nous développons le bilinguisme additif chez nos élèves.
- La vie scolaire, parascolaire et communautaire se déroule en français incluant les sorties éducatives, rassemblements et réunions de parents;
- Le français est la langue de communication entre le Conseil, l'école et les parents;
- Les membres du personnel communiquent avec les élèves et entre eux en français;
- Les élèves sont encouragés à s'exprimer en français en tout temps.

Les équipes-écoles du Csc Mon Avenir entretiennent un climat linguistique sécurisant.

Afin de permettre aux élèves de devenir des communicateurs francophones efficaces, tel qu'énoncé dans le [Profil de sortie de l'élève catholique de l'Ontario](#) et tel que visé par l'[Objectif stratégique 2016-2022 en Apprentissage et enseignement](#), le personnel des écoles instaure un climat linguistique sécurisant.

En contexte de communication orale spontanée (discussions libres):

- Tous les accents sont les bienvenues;
- La prise de parole spontanée est encouragée;
- On ne juge pas le niveau de langue utilisé;
- On ne critique pas les erreurs de syntaxe ou autres;
- L'entrelacement des langues, soit l'utilisation des mots issus d'une autre langue, incluant l'anglais, n'est pas réprimandé, mais reconnu comme une stratégie normale d'apprentissage de la langue dans le contexte minoritaire et plurilingue qui est le nôtre.

Ensemble, les membres de la communauté scolaire, parents, partenaires et autres visiteurs sont invités à respecter l'espace francophone "*Ici, on parle français*" et à contribuer au climat linguistique sécurisant instauré par le personnel en:

- Communiquant avec le personnel en français devant les élèves;
- Communiquant en français entre eux lorsqu'ils sont à l'école;
- Parlant en français le plus souvent possible à la maison, en public et en tout temps à l'école;
- En prenant le risque de s'exprimer en français, même s'ils ne maîtrisent pas la langue parfaitement;
- En n'exprimant pas de commentaires négatifs sur la diversité d'accents et de niveaux de langue présents au sein de la communauté scolaire et de la francophonie canadienne dans son ensemble.

Chaque enseignant du Csc MonAvenir a une responsabilité envers l'apprentissage, l'enseignement et l'amélioration des compétences langagières.

Pour permettre aux élèves d'apprendre grâce à la langue, il est attendu que les enseignants de toutes les disciplines:

- Analyse leur curriculum pour identifier les **compétences** en lien avec la communication;
- Cible des intentions d'apprentissage et des critères de réussite qui identifient clairement quels éléments de communication les élèves devront apprendre et utiliser pour démontrer leur apprentissage.
- Planifient des activités d'apprentissages portant sur le développement des exigences en matière de communication ciblées.

Lors de la planification et la réflexion coopérative, les enseignants doivent également prendre en considération les aspects spécifiques des guides pédagogiques et de matières des programmes de l'IB dispensés dans l'établissement.

Le personnel enseignant a accès à de l'accompagnement et à des formations de perfectionnement professionnel continu sur les pratiques efficaces en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues.

Le matériel pédagogique utilisé en classe pour l'apprentissage et l'enseignement de toute matière autre que l'English ou d'une langue doit être en français. Toutefois, les enseignants peuvent utiliser les ressources conçues

dans une autre langue dans le cadre de la planification de leurs interventions pédagogiques. Les ressources en anglais pour les élèves sont interdites.

L'ensemble du personnel met en valeur dans la salle de classe et dans toutes les activités scolaires, la qualité du profil de l'apprenant «*communicatif*».

Les références aux autres langues parlées à la maison ou dans la communauté sont considérées comme des occasions d'apprentissage à la sensibilité internationale et au développement d'une compréhension interculturelle.

La langue n'est pas un obstacle à un accès égal aux programmes de l'IB proposés dans les écoles du Csc MonAvenir.

Les écoles du Csc MonAvenir pallient aux lacunes linguistiques que les élèves peuvent démontrer grâce à la différenciation pédagogique et à des programmes d'appui et d'accompagnement, comme le cours d'actualisation linguistique du français (ALF), le programme axé sur la réussite des élèves (PARÉ) ou le programme d'enfance en difficulté (EED)

L'élève qui bénéficie d'un programme d'Actualisation linguistique (ALF) ou des cours d'anglais pour débutants peuvent participer activement aux programmes PP, PÉI, DP et/ou POP. Le programme ALF et les cours d'anglais pour débutants éliminent les obstacles à l'apprentissage en lien avec la maîtrise des compétences langagières en français ou en anglais.

L'élève qui bénéficie d'un programme PANA peut participer activement aux programmes du PP, PÉI, DP et/ou POP. Le programme a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants afin qu'ils s'adaptent au système éducatif francophone de l'Ontario.

L'élève qui bénéficie d'un plan d'enseignement individualisé peut participer activement aux programmes du PP, PÉI, DP et/ou POP. La présente politique doit être lue conjointement avec la [Politique d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux des écoles du Csc MonAvenir](#).

La Politique d'aménagement linguistique (PAL)

La PAL a pour vision le développement durable de la communauté francophone de l'Ontario pour s'assurer de répondre aux besoins du présent sans compromettre les possibilités pour les générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. Elle a comme objectif d'accroître la capacité de l'élève à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire. Elle propose cinq axes d'intervention qui permettent un apprentissage authentique de la langue :

L'apprentissage : Les compétences transdisciplinaires, les compétences disciplinaires, les compétences professionnelles, le bilinguisme, les attitudes porteuses de réussite scolaire, les programmes de soutien linguistique et le soutien à l'apprentissage.

La construction identitaire : la culture et le développement de l'identité, les attitudes porteuses d'affirmation culturelle, l'animation culturelle et la liaison communautaire, l'espace francophone

Le leadership participatif : les capacités en matière de pédagogie, les capacités en matière de communauté apprenante, l'engagement parental (l'alliance école-famille, alliance famille-école, le conseil d'école) et l'engagement communautaire (l'établissement de partenariat, les projets scolaires-communautaire, les projets de soutien au rôle social et culturel de l'école)

La vitalité institutionnelle : le leadership éducatif, l'accueil, la promotion (visibilité et viabilité du système et la visibilité de l'école), la recherche et la gestion axée sur les résultats.

Langue d'enseignement

L'Ontario est une province officiellement bilingue (anglaise et française) et doit offrir au grand public des services en français et en anglais. En Ontario, il existe donc des écoles de langue anglaise et de langue française subventionnées par les deniers publics. Pour fréquenter les écoles de langue française, un des deux parents doit être francophone (ex : la première langue parlée et encore comprise d'un des parents est le français = langue maternelle). Ceci donne automatiquement droit aux parents d'inscrire son enfant dans une école de langue française (soit, un élève « ayant-droit »). Il est à noter que la région de Durham, où se situe l'école francophone catholique Jean-Paul II, est une communauté anglo-dominante. Lors de l'inscription en maternelle (4 ans), il n'est pas rare que la moitié des élèves « ayant-droit » aient de la difficulté à s'exprimer en français puisque la langue de communication à la maison est l'anglais.

Le régime pédagogique prévoit 120 minutes de littératie par jour pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année. Les élèves « ayant-droit » anglophones du niveau préscolaire bénéficient d'un accompagnement pédagogique supplémentaire par l'intermédiaire d'une deuxième personne en classe pour une période d'environ 100 minutes par jour. Cette deuxième personne (ex : une éducatrice EPE) permet aux élèves d'avoir un deuxième modèle pour l'apprentissage de la langue française. Cette personne supervise aussi les apprentissages par construction des savoirs dans les centres d'activités.

Le service d'appui pour les élèves « ayant-droit » anglophones peut continuer jusqu'à la 6^e année au besoin. Ce service peut donc être bénéficié par tout élève qui continue à avoir de la difficulté à maîtriser la langue française ou pour tout élève qui s'inscrit après le niveau préscolaire.

Un service similaire existe pour l'apprentissage de la langue anglaise puisqu'un nouvel élève francophone (ex : un québécois, un néo-canadien, etc.) pourrait s'inscrire à notre école, mais qui ne maîtrise pas l'anglais de façon suffisante pour répondre aux attentes du curriculum ontarien. Nous pouvons offrir, à ce moment, le cours d'anglais pour débutant avec l'appui d'une tierce personne (ex : aide-enseignant), si nécessaire.

Langue de communication

Lors de l'inscription de son enfant à l'école, le parent signe un document mandaté par le conseil scolaire sur la langue de communication à l'école et avec la famille. Le formulaire indique que le parent accepte que toute communication (ex : rencontre mensuelle du comité des parents, rencontre pour les entrevues, communication entre l'école et la maison, etc.) soit en français. De plus, le parent comprend qu'on s'attend à ce que l'élève communique en français en tout temps à l'école, autre que pour les cours d'anglais.

Par contre, le conseil scolaire accepte que pour le bien-être d'un élève, la communication puisse se faire en anglais au besoin. Par exemple, il est acceptable de communiquer en anglais lors d'une situation de santé et sécurité, une entrevue parent-élève-enseignant ou une sortie scolaire si la situation le mérite.

Soutien linguistique de la langue française

Le soutien linguistique de la langue d'enseignement est une préoccupation majeure au sein de notre école. Voici les applications concrètes convenues par l'équipe d'enseignants, la direction de l'école et le conseil scolaire :

- Une période de littératie intégrée (français/anglais, sciences et études sociales) à l'horaire par jour
- Livres de lecture nivelée (pour les salles de classe de la maternelle à la 2^e année et pour les prêts à la maison)
- Récupération auprès des élèves en difficulté (programme d'actualisation de la langue française (ALF) ou appui pour élèves en difficulté (EED))
- Formation continue en littératie pour les enseignants (ex : lecture guidée, lecture critique, etc.)
- Objectifs ciblés au projet éducatif en vue de la réussite de tous (ex : parcours d'amélioration)
- Intégration des différents types de lecture à l'enseignement quotidien (lectures guidée, autonome, en groupe)
- Activités de valorisation de la langue.

À l'aide des données en lecture, les enseignants sont capables de créer un profil de classe et de déterminer où se situe chacun des élèves par rapport à la norme. Ils peuvent ensuite adresser les défis en créant des parcours d'intervention convenant à leur salle de classe.

Finalement, la qualité de la langue est continuellement valorisée et évaluée chez nos élèves via les activités et projets intégrés aux modules de recherche.

Langues additionnelles (anglais)

En Ontario, l'enseignement de l'anglais est obligatoire à partir de la 4e année. Nous offrons par contre l'anglais à partir de l'âge de 7 ans. Le cours d'anglais est offert par un spécialiste à raison de 35 minutes/semaine en 2ème année. Le minutage augmente graduellement chaque année pour terminer à 140 minutes/semaine en 6e année. L'enseignement de l'anglais vise la communication orale pour le cycle primaire. À partir de la 4e année, nous ajoutons la lecture et l'écriture.

Puisque 95% des élèves maîtrisent déjà la langue anglaise, l'enseignement de cette langue est offert en tant que « langue première » et non en tant que « langue seconde ». Cette façon de procéder permet à nos élèves de recevoir un diplôme bilingue de langue première en anglais et en français à la fin de leurs études au secondaire.

Finalement, l'enseignement de la langue anglaise est intégré aux modules de recherche. Le spécialiste consulte mensuellement les enseignants titulaires pour planifier des activités qui s'intègrent aux différentes idées maîtresses à l'étude. L'apprentissage de la langue se fait donc par l'intermédiaire d'activités en lien avec les sujets abordés dans les différentes classes (ex : mur de mots ou expressions, invités anglophones, discussions, lecture ou visionnement d'information en anglais sur les sujets à l'étude, etc.)

Langage mathématique, scientifique et technologique

L'enseignement d'un langage précis et approprié aux situations d'apprentissage mathématiques, scientifiques et technologiques permet à l'élève de renforcer, en les nommant, les apprentissages de processus et de concepts qu'il a réalisés. Un souci est présent chez tous les enseignants afin de développer l'habitude chez les élèves de s'exprimer avec le vocabulaire adapté à son discours. L'évaluation de ces compétences doit être décrite dans le bulletin.

Bulletin scolaire

Le bulletin scolaire reflète l'importance de la communication en français en y donnant une place prioritaire. Les enseignants doivent commenter cette habileté et habitude de travail dans chacun des trois bulletins scolaires en plus d'évaluer séparément le domaine du français (communication orale, lecture et écriture). Le domaine de l'anglais est évalué de façon similaire dès la 4e année. De la maternelle à la 3e année, nous ne sommes pas tenus d'écrire un commentaire officiel au bulletin de l'élève. Un rapport oral est donc fait aux parents lors des entrevues élèves-parents-enseignants.

Veillez consulter la politique d'évaluation pour les moyens et stratégies d'évaluation.

Parcours d'enseignement efficace : le leadership participatif

Un leadership partagé entre la direction, le personnel et les élèves s'articule autour du développement de communautés apprenantes et de stratégies pédagogiques appropriées au milieu minoritaire. Par exemple, le personnel enseignant participe à des rencontres de planification mensuelles afin de développer les capacités du personnel scolaire, des familles et des élèves à soutenir le développement linguistique et culturel de la

communauté dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie. Ce questionnement régulier sur les pratiques éducatives et l'expérience quotidienne pour instaurer un dialogue constructif entraîne le développement d'une vision partagée de l'apprentissage et de la construction identitaire et l'engagement collectif en matière de mise en œuvre du mandat de l'école.

Lors de ces rencontres que nous surnomons « Parcours » ou « CAP », les enseignants se donnent un objectif SMART (objectif spécifique, mesurable, atteignable et raisonnable... dans un temps défini) à atteindre en consultant les recherches les plus récentes (ex : stratégies d'enseignement efficace). L'objectif est intégré au module de recherche pour assurer un apprentissage de la langue dans un contexte authentique.

Mise à jour de la politique

Les énoncés généraux de la présente politique feront l'objet d'une révision annuelle par Conseil scolaire. Les établissements offrant des programmes de l'IB pourront soumettre leurs suggestions pour réviser les dispositions de la politique dans le cadre d'une consultation annuelle.

Les équipes de direction pédagogique en consultation avec leur personnel devront par la suite mettre à jour annuellement les sections destinées aux mesures propres à l'établissement.

Références aux documents consultés

ADM 7.2 *Langue de communication dans les écoles et les bureaux du Csc MonAvenir*, Csc MonAvenir, 2012, [En ligne] <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.7.2.pdf>, consulté le 1 février 2020.

Affiche: *Nos écoles, des espaces francophones à protéger*. 2019, Csc MonAvenir.ca

Directive d'élaboration d'une politique linguistique, 2008, Organisation du Baccalauréat International.

Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique, 2012, Organisation du Baccalauréat International.

Le cycle de la relation langue-apprentissage de l'IB (Vidéo), 2011, Organisation du Baccalauréat International.

Le programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique, 2017, Organisation du Baccalauréat International.

Le programme du Diplôme: des principes à la pratiques, 2019, Organisation du Baccalauréat International.

Le programme à l'orientation professionnelle: des principes à la pratiques, 2015, Organisation du Baccalauréat International.

Les domaines de la langue dans le continuum (Vidéo), 2011, Organisation du Baccalauréat International.

Objectif stratégique 2016-2021 en Apprentissage et enseignement, Csc MonAvenir, 2016, [En ligne] <https://www.cscmonavenir.ca/conseil/planification-strategique/>, consulté le 1er février 2020.

Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation en langue française, 2004, Gouvernement de l'Ontario, [En ligne] <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/linguistique/linguistique.pdf>, consulté le 1 février 2020.

Profil de sortie de l'élève catholique de l'Ontario: Attentes et espoir, 2014, Comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française, [En ligne] <http://www.opeco.ca/medias/ecole-catholique/profil-eleve.pdf>, consulté le 1 février 2020.